

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

8 mars 2023

Collège Max Jacob Quimper (Finistère)

Le 3 mars de l'an deux-mille-vingt-trois, à 10 h,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. Finistère se sont réunis dans les locaux du collège Max Jacob à Quimper, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

Étaient présents :

| | NOM et prénom | Fonction | Représentant |
|---|--|--|--|
| adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative OCCE | Robin Gaëlle Beaumin Cédric Chaumonts Sophie Guilcher Valérie Guiziou Aurélie Marlène Gaillard Annaig L'Helguen | Mandataire Mandataire Mandataire Représentante Mandataire Mandataire Mandataire | école de Ploneïs école J.Prévert Quimper école S.Veil Ploéven école PJ Hélias Pleyben école St Marine Combrit école élémentaire R.Tressard Pleuven école E.Zola Quimper |
| Membres du conseil d'administration | Topin Jean-Michel Humeau Claude Le Dem Eric Goraguer Amandine Coëtmen-Stephan Catherine Isabelle Leroy Beatrice Neveu | Trésorier Vice-trésorier Vice-président Membre du CA Présidente AD membre du CA Membre du CA | |
| Adhérents Salariés | Grenapin Clémence | Animatrice | |
| membres non adhérents | / | | |

Madame Catherine COËTMEN-STEPHAN préside la séance en sa qualité de présidente du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;

La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
 Les statuts de l'association ;
 La feuille de présence à l'assemblée ;
 Les pouvoirs des membres représentés ;
 Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2022 ;
 Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2022 ;
 Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration
 Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ; Le projet associatif ;
 Le projet de budget pour l'exercice 2022/2023 ;
 Le projet d'activité pour l'exercice 2022/2023 ;
 Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.
 L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.
 La présidente donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par l'animatrice, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.
 Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2022/2023 et le projet d'activités pour 2022/2023.
 Ces lectures terminées, la présidente ouvre la discussion.
 Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.
 Elle signale que prennent fin les mandats des administratrices suivantes :
 Claude Humeau, Amandine GORAGUER, Jean-Michel TOPIN
 Elle signale aussi que Sylvie GUILLEMOT se déclare démissionnaire du CA.
 Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 3 postes sont donc à pourvoir.
 Claude Humeau, Amandine GORAGUER, Jean-Michel TOPIN
 déclarent se porter à nouveau candidats.
 Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité :

| | |
|----------------------|--|
| Première résolution | L'assemblée approuve l'arrêt définitif des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022 faisant apparaître un excédent de 4 199.81 € pour le siège départemental, affectés au fond associatif et un déficit de 118 162.33 € pour les coopératives sommées. |
| deuxième résolution | L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du rapport financier du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022. |
| quatrième résolution | L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du projet de budget pour l'exercice 2022 – 2023. |

| | |
|----------------------|---|
| cinquième résolution | L'assemblée générale approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation, pour l'année 2023-2024 à 1,95 € pour les élèves adhérents et 3,95.€ pour les adultes adhérents |
| sixième résolution | L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateur·trices suivants : Claude Humeau, Amandine GORAGUER, Jean-Michel TOPIN et entérine la démission de Sylvie GUILLEMOT du CA |

Un bingo a été proposé aux participant·es autour de la thématique "faire équipe"
Des extraits de poèmes ont été lus dans le cadre du Printemps des poètes

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance à 11h40 min. -----

Fait à Quimper, le 8 mars 2023.